
Conditions générales du service myCoursier.com

Les présentes Conditions Générales du service, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société OC2 fournit au Client son Service d'envoi électronique de fichiers informatiques volumineux « myCoursier », ci-après « le Service ».

Les dispositions du présent contrat prévalent sur toutes autres.

Les documents contractuels liant la Société OC2 au Client à la date de souscription sont les suivants :

- > Les présentes Conditions Générales de Vente
- > Le bon de commande
- > La fiche tarifaire en vigueur.

Après avoir obtenu de la Société OC2 toutes les informations que le client estime nécessaire quant au service « myCoursier », son contenu et les modalités techniques pour y accéder, le client a souhaité bénéficier du service, et ce, conformément aux conditions suivantes.

Article 1 - PREAMBULE

1.1 - **OC2 édite et propose au client**, via Internet, un service nommé « myCoursier » permettant notamment d'effectuer et suivre des envois électroniques à distance de fichiers informatiques à un ou plusieurs correspondants.

Le service « myCoursier » utilise la technologie « neobe Workgroup » sous licence d'exploitation accordée à OC2. La société NEOBE (S.A.R.L.) détient seule l'intégralité des droits d'auteur de la technologie « neobe Workgroup » et de la marque « myCoursier ».

1.2 - Intéressé par ce service, le **client** souhaite s'y abonner.

1.3 - Après avoir obtenu de **OC2** toutes les informations que le client estime nécessaire quant au service « **myCoursier** », son contenu et les modalités techniques pour y accéder, le client a souhaité bénéficier du service, et ce, conformément aux conditions suivantes.

1.4 - En remplissant le formulaire d'inscription, lorsque le client coche la case "J'accepte les conditions générales de vente", cela constituera une acceptation irrévocable des présentes conditions générales.

1.5 - Dans la suite des présentes conditions générales, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification donnée dans sa définition.

Article 2 - DEFINITIONS

2.1 - **Est appelé fournisseur** : la société **OC2** ci-après dénommée **OC2**, sise 33 BOULEVARD ROCHEPLATTE, 45000 ORLEANS et inscrite au RCS d'Orléans sous le numéro de SIREN 503 132 342.

2.2 - Est appelé **client** ou abonné, la personne physique ou morale signataire du bon de commande en ligne.

2.3 - Est appelé **Internet**, un ensemble de réseaux interconnectés situés à travers le monde.

2.4 - Est appelé « **www.myCoursier.com** » ou « **myCoursier** », le service édité par **OC2** pour envoyer électroniquement des fichiers informatiques volumineux.

2.5 - Est appelé **identifiant** le couple nom de compte / mot de passe permettant au client de s'identifier sur le site www.mycoursier.com

2.6 - Est appelé **serveur**, un système informatique destiné à stocker les fichiers transmis par les Clients via le réseau Internet.

2.7 - "**Site myCoursier.com**" : Site Internet mis à la disposition du client lui permettant notamment d'effectuer et suivre des envois électroniques à distance de fichiers informatiques à un ou plusieurs correspondants.

Article 3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

3.1 - Les présentes conditions générales sont formées des documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante, à savoir :

- les présentes conditions générales,
- le bon de commande

3.2 - En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque des documents ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

Article 4 - OBJET

4.1 - Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le client bénéficie du Service «**myCoursier**» et bénéficie d'une licence d'utilisation, non cessible et non exclusive, sur le logiciel «**myCoursier**» et ses modules annexes.

Article 5 - DUREE

5.1 - Les présentes conditions générales prennent effet à la date de réception du 1er règlement relatif à l'achat du produit commandé.

5.2 - L'abonnement est conclu pour une durée de douze mois, tacitement renouvelable par période annuelle. Cet abonnement peut être résilié par le client moyennant un préavis de trois mois par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège de la société OC2.

5.3 - **OC2** se réserve le droit de mettre fin au présent contrat à n'importe quel moment et sans préavis. Et ce, dans le cas d'un non-paiement, d'un manquement aux politiques d'utilisation ou pour toute autre raison mettant en péril la société **OC2** et la qualité de son service.
Le client se verra alors remboursé de la balance non utilisée de son paiement. En cas de violation des politiques d'utilisation du service et notamment en ce qui concerne le respect des droits d'auteurs, le compte du client pourra être suspendu sans remboursement.

Article 6 - ADHESION AU SERVICE

6.1 - L'adhésion au service est réputé accepté par le client dès lors qu'il remplit le formulaire d'inscription, consulte les conditions générales de vente et payé la somme indiquée.

6.2 - En acceptant les conditions d'adhésion, le client reconnaît :

- d'une part, accepter l'abonnement (et ses caractéristiques essentielles) proposé aux conditions figurant sur l'écran intitulées "Bon de commande",
- d'autre part, avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

Article 7 - ACCES AU SERVICE

7.1 - À l'adhésion, un mot de passe est arbitrairement généré et communiqué au client.

7.2 - Le client est seul responsable de la gestion et de la préservation de la confidentialité de son nom utilisateur et de son mot de passe, ainsi que de l'accès à ses terminaux, installations et matériels informatiques, et il s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer la parfaite sécurité de ses fichiers.

7.3 - Le client s'engage, lors de toute utilisation du service **OC2**, à ne pas enfreindre, la réglementation française ou internationale.

7.4 - A cet effet, le client reconnaît notamment ne pas l'utiliser, ni transférer, ni stocker des fichiers et / ou des informations :

- ne respectant pas les droits de tiers tels que notamment, droit à la vie privée et aux traitements automatisés d'informations nominatives, droit de la propriété industrielle et intellectuelle,
- contraire aux bonnes mœurs (pornographie...),
- contraire à la loi (incitation à la haine...).

7.5 - Dans l'hypothèse où **OC2** constaterait un manquement aux présentes, elle se réserve le droit, sans préavis et sans mise en demeure, de suspendre le service **OC2**, de supprimer toutes informations susceptibles de contrevenir aux règlements susvisés et de résilier les présentes.

Article 8 - PROPRIETE

8.1 - La mise à disposition du site «**myCoursier**» n'emporte nullement cession des droits de propriété sur le logiciel «**myCoursier**» et sur un quelconque de ses éléments, ni sur la documentation associée, lesquels demeurent la propriété exclusive de NEOBE S.A.R.L sous licence d'exploitation exclusive accordée à **OC2**.

8.2 - Le client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété des produits et services de **OC2** et/ou NEOBE S.A.R.L.

8.3 - Notamment, le client s'interdit toute adaptation, modification, transformation, décompilation, analyse fonctionnelle ou arrangement du site «**www.myCoursier.com**», pour quelque raison que ce soit.

Article 9 - OBLIGATION DU PRESTATAIRE

9.1 – Limites des obligations

Le prestataire sera tenu, d'une manière générale, à une obligation de moyens et il expressément convenu que le prestataire n'est tenu à aucune obligation de résultat.

9.2 - Restitution des données informatiques

OC2 s'engage, dans la mesure du possible, à restituer les fichiers présents sur ses serveurs dans l'état où le client les a envoyés, sauf si le client les a effacés volontairement de son compte ou que son compte est arrivé à expiration ou que le compte a été résilié dans les conditions indiquées dans l'article 5.3 ou qu'un problème technique aurait de quelque nature que se soit aurait eu lieu.

En cas de non restitution des fichiers, le client a pris note et accepte qu'aucune compensation, de quelque nature que se soit, ne lui sera allouée.

Le client a bien pris note qu'il peut à tout moment récupérer tout ou une partie de ses données informatiques de manière autonome via le réseau Internet à l'aide du site «**myCoursier**»

Article 10 - OBLIGATIONS DU CLIENT

10.1 - Obligation conditionnant le bon fonctionnement du service et l'exécution par **OC2** de ses obligations.

Les obligations mises à la charge du client constituent des obligations impératives, dont le respect conditionne directement et totalement la bonne exécution par **OC2** de ses obligations.
En cas de manquement à une quelconque de ses obligations, la responsabilité de **OC2** ne pourra être engagée à quelque titre que se soit.

Les obligations du client sont :

10.2 - Fournir des informations justes et sincères lors de la souscription de son abonnement.
Le client s'engage à prévenir **OC2** de tout changement concernant les données fournies et serait seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.
Les informations seront mises à jour par courrier adressé au siège de OC2.

10.3 - Posséder une connexion Internet « *haut débit* » sur le poste informatique où est utilisé le service « **myCoursier** ».

10.4 - Utiliser un navigateur Internet de dernière génération dans son dernier numéro d'édition disponible (en outre : Firefox, Internet Explorer, Safari) avec les modules Flash, **JavaScript et cookies activés**.

10.5 - Informer **OC2** de tout dysfonctionnement, détérioration du service ou l'un des éléments constitutifs qu'il pourrait constater.

10.6 - Etant donné que **OC2** n'est pas en position d'estimer avec précision les pertes et dommages que le client pourrait subir du fait de dysfonctionnement du service ou de tout autre manquement de la part de **OC2**, le client est informé qu'il peut souscrire à ses frais l'assurance appropriée, s'il souhaite être indemnisé pour tout dommage ou perte qu'il et/ou ses clients pourraient subir.

Article 11 - RESPONSABILITE

11.1 - Il a été expressément précisé au client que la bonne exécution de sa mission par **OC2** suppose que le client remplisse **l'intégralité de ses obligations**.

En conséquence, la responsabilité de **OC2** ne pourra pas être retenue lorsque le client aura, même partiellement manqué à l'une quelconque de ses obligations.

Par ailleurs, la responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée dans les cas suivants :

- détérioration du service provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes : choc, surtension, foudre, inondation, incendie;
- modification de la configuration du logiciel client (« **myCoursier** ») par un tiers autre que **OC2**
- acte de malveillance (piratage ...) par un tiers identifié ou non;
- et d'une façon générale, toute détérioration ou dysfonctionnement provenant d'une cause relevant de la force majeure.

11.2 - **OC2** assurant une simple prestation de **stockage temporaire (30 jours maximum par fichier)** et de transfert de données informatiques, **OC2** ignore le contenu desdites données dont l'abonné déclare être le seul et unique responsable. La responsabilité de **OC2** ne pourra donc en aucun cas être recherchée au titre des données stockées, le client s'engageant à le garantir et le relever indemne contre toute réclamation de quelque nature que pourrait lui être adressée relativement auxdites données.

11.3 - Le client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver ou de les détruire, et assume seul la responsabilité de ses choix.

Toutefois, le client a bien conscience que les fichiers stockés sur les serveurs myCoursier.com ont une durée de vie maximum de 30 jours à partir de la date d'envoi (passé ce délai, ils sont automatiquement supprimés de manière irréversible).

11.4 - **OC2** ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage ou perte provenant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utilisation du service. Le client reconnaît expressément, utiliser le site «**myCoursier**», sous sa seule responsabilité exclusive.

11.5 - Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

11.6 - Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes **exclusions** (indiquées ci-dessus) et limitations de responsabilité de **OC2**. De fait, le client est alors invité à sauvegarder sur un support approprié, dont il a le contrôle et/ou la garde, tout fichier ou toute donnée qu'il considère comme suffisamment important pour justifier cette sauvegarde.

11.7 - En cas de réclamation relative à un dysfonctionnement ou sinistre, le client devra en informer **OC2** par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures ouvrées suivant la date où il a eu connaissance du dysfonctionnement ou du sinistre.

En cas de dommages directs ou indirects (tels que notamment préjudice commercial, perte d'exploitation, perte de clientèle, perte de fichiers et/ou de données, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de preuve, accès par un tiers non autorisé au Service, défaillance du système de sécurité, de mise à jour, de stockage et de chiffrement des informations contenues dans les fichiers et/ ou d'information) subis par le client, la responsabilité de **OC2** ne pourra être que de la perte d'une chance d'amoindrir les effets du sinistre, la prestation objet des présentes ne dispensant pas le client, s'il le souhaite, de souscrire une assurance adaptée aux risques informatiques dont il souhaite prémunir son entreprise, notamment en cas de perte de données informatiques.

11.8 - Toutefois si la responsabilité de **OC2** était retenue, de convention expresse, il clairement convenu que l'obligation à réparation serait limitée au montant de la redevance annuelle de l'abonnement du client.

Article 12 - LIMITATION DU TRAFIC DU CLIENT

12.1 - A titre préventif et pour assurer une qualité de service optimale, la quantité de données transférées (appelée « trafic ») par le client vers ses correspondants est limitée par un « quota ».

Dans le cas d'un « abonnement mensuel », ce quota est fixé de **50Go** par compte utilisateur et par mois (non reportable d'un mois sur l'autre).

Dans le cas de l'achat de « crédit d'envoi », ce quota est fixé à **5Go** par fichier et par compte utilisateur et par mois (non reportable d'un mois sur l'autre).

12.2 - Bien qu'improbable pour une utilisation "normale" du service, si ce quota était atteint, **OC2** prendra contact avec le CLIENT pour l'informer de ce dépassement et trouver une solution; faute de réponse du CLIENT, **OC2** se réserve alors le droit de suspendre l'accès au serveur de stockage dans les 24 heures qui suivent le premier avertissement jusqu'à la prochaine remise à zéro du compteur intervenant le mois suivant à la date anniversaire de la commande.

12.3 - Si le client souhaite augmenter son quota de transfert, le client devra s'acquitter d'un supplément forfaitaire payable immédiatement de 1 euro HT par tranche de 1Go de données transférées.

12.4 - **Chaque utilisateur** peut se connecter **depuis un seul et unique** poste de travail simultanément (**une seule IP par session utilisateur ouverte**).

Article 13 - DISPONIBILITE DU SERVICE « myCoursier »

13.1 - **OC2** s'efforcera d'offrir la meilleure disponibilité possible d'accès au service.

13.2 - Cette garantie ne saurait s'entendre d'une garantie absolue, en terme de disponibilité ou de performance, compte tenu de la structure du réseau Internet et de l'afflux, à certaines heures, des utilisateurs.

13.3 - Si au cours de l'abonnement, **OC2** était amenée à prendre des mesures de sauvegarde ou de correction de ses dispositifs, permettant l'accès au contenu du Service en ligne, **OC2** s'engage à en informer le **client**.

13.4 - Le client a bien pris note que l'envoi de fichiers malveillants (virus, cheval de Troie etc.) est interdit. **OC2** a mis des restrictions techniques pour limiter autant que faire se peut cette propagation, notamment par l'interdiction d'envoi de fichiers dont l'extension est .exe, .bat, .sh etc.

Article 14 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

14.1 - Le **client** reconnaît avoir été informé que conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite "loi informatique, fichier et libertés", les informations collectées lors de l'abonnement du service sont nécessaires à la mise en place de l'abonnement et du service.

14.2 - Elles sont destinées à **OC2** et à ses partenaires contractuels.

14.3 - Le client reconnaît avoir été informé par **OC2** qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification.

Article 15 - RESILIATION

15.1 - En cas de manquement, par l'une des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente jours, à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant lesdits manquements, l'une ou l'autre des parties pourra faire valoir la résiliation des présentes conditions générales.

15.2 - Tout défaut ou retard de paiement de la part du client entraîne une rupture automatique du présent contrat. Le client peut résilier son abonnement avant le terme en le signifiant à **OC2** par écrit avec un préavis de trois mois (lettre recommandée avec AR ou email à info@mycoursier.com). Cette résiliation n'entraîne aucun remboursement de la période en cours.

15.3 - Le client reconnaît avoir été informé du fait qu'en cas de résiliation de contrat, pour non renouvellement de ce dernier ou pour tout autre raison, ses données informatiques (fichiers, historiques etc.) seraient irrémédiablement supprimées des serveurs sous l'entière responsabilité du **client**.

Article 16 - INTEGRALITE DU CONTRAT

16.1 - Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties.

16.2 - Aucune condition générale ou spécifique, figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties, ne pourra s'intégrer aux présentes.

Article 17 - NON-VALIDITE PARTIELLE

17.1 - Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, sauf si la ou les stipulations non valides présentaient un caractère substantiel et que leur disparition remettait en cause l'équilibre contractuel.

Article 18 - TITRES

18.1 - En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 19 - LOI

19.1 - Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

Article 20 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

20.1 - En cas de litige et a défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est donnée au tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralités de défendeur ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.